



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

1

CFDT SERVAIR SA

Roissy le 05/04/2017

NAO SERVAIR S.A 2017- Négociation Annuelle Obligatoire



Depuis longtemps la CFDT n'a eu de cesse de proposer de réelles avancées sociales, tant sur les augmentations générales que sur des orientations qui contribuent à l'amélioration des conditions de travail, de l'égalité professionnelle, de l'emploi des travailleurs handicapés, de la qualité de vie au travail, d'une couverture santé équitable entre les catégories professionnelles.

La CFDT ne variera pas son discours face à celles et ceux qui depuis de nombreuses années ont largement contribué à la détérioration sociale de l'entreprise.

La CFDT contrairement à d'autres Organisations Syndicales, ne peut se contenter de quelques « miettes » jetées d'une main aux salariés en se donnant bonne conscience et aussitôt reprises de l'autre main (voir les augmentations de cotisation à la complémentaire santé pour les employés et maîtrises).

Le PDG d'Air France KLM Jean-Marc JARNAILLAC lisait-on dans la presse aurait refusé l'entrée de H. N. A dans son capital, l'opacité de son financement étant

au passage dénoncé par une source selon qui « *personne ne sait vraiment les finances derrière la cascade des sociétés écrans basées aux Bermudes* », la porte resterait néanmoins ouverte à des complémentarités commerciales selon une autre source ».

La CFDT SERVAIR trouve scandaleux ce manque d'éthique total dans ces déclarations, pour Air France ce président-directeur général est capable de dénoncer une opacité et de refuser à juste titre une entrée au capital d'Air France, mais pour SERVAIR là autre discours il ne s'interroge pas si cela peut avoir des conséquences pour l'ensemble des salariés du groupe

Quelle honte !

Les personnels nous ont fait remonter leurs indignations quant à ses propos et surtout la finalité de ce dossier.

Résultat d'air France : la vente de servair 34% bénéfice d'air France +270Millions d'euros faut-il mettre en avant la Monstrueuse Amende contre Air France DE 182,9M€ par la commission européenne.

Que reste t' il à Air France à vendre après SERVAIR !!!!

Quant aux encenseurs de GATE Groupe qui vantent ses Mérites « *un grand groupe international pour son humanisme une qualité de vie au travail et qui encensent ce groupe nous leur envoyons interroger les salariés de GATE qui se sont faits licencier* », Mais aussi dans le cadre de la fusion LSG GATE sur la plateforme de Roissy, et de l'hégémonique suppression de plus de 800 salariés.

Et les salariés de Genève licenciés après une grève.

Quelle garantie d'emploi et de salaire de la part de l'actionnaire HNA tout en sachant que GATE groupe est surendetté !

Références Cap info

Harmonisation standardisation
simplification des procédures, suppression
des doublons

En clair :

Diminution d'effectifs, rentabilisation à
outrance sachant que GATE a déjà précisé
lors de ses visites de centres que « *c'était
trop luxueux et trop grand* » appréciation
subjective mais réelle sans regarder la
diversité importante et la nomenclature
des produits demandés par les Cies .

NAO 2017

REVENDEICATIONS CFDT

**REMISE DE L'ENSEMBLE DES
INFORMATIONS NECESSAIRES
POUR PERMETTRE DE Réellement
Négocier.**

Commentaire CFDT :

D'emblée la Direction Générale refuse de
donner des éléments incontournables de la
négociation et les salaires des 30 hommes
et 10 femmes apparaissant sous le libellé «
Direction hors grille de C1 à C4 » -
Premier acte de déloyauté dans la
négociation et ce dès la première réunion !.

On applaudit bien fort la transparence
servair égale à elle-même c'est-à-dire
opaque



DEFINITION DE L'ENVELOPPE NAO 2017 CADRES ET NON-CADRES EN % ET EN €

Commentaire CFDT :

Et oui ! Comment « négocier » des
mesures salariales sans savoir quelle
enveloppe y est consacrée et quelle
répartition entre les cadres et non-cadres?
A nouveau et comme à son habitude, la
seule attitude de la **Direction c'est :**
mutisme, refus et déloyauté !

MESURES D'AUGMENTATIONS GENERALES CFDT ET POUVOIR D'ACHAT

**-+ 2,6% pour 2017 avec effet rétroactif
au 1er janvier 2017 hors GVT**

(Glissement, vieillesse, Technicité).

Commentaire CFDT :

En 2016 la direction a octroyé $2 \times 0,5 \%$
sur une base de six mois aujourd'hui avec
une base inflation à 1,6 % La CFDT
demande +2,6% d'augmentation générale
ce n'est qu'un juste retour pour les salariés,
compte-tenu d'un pouvoir d'achat en
régression depuis plusieurs années
notamment par les hausses successives et
orchestrées en interne des cotisations aux
frais de santé et la baisse des
remboursements. De plus, rappelons que
seules les augmentations générales sur les
salaires de base définissent les niveaux des
pensions de retraite au cas où certains
l'auraient oublié.

Et comment voulez-vous négocier si on
dissimule déjà au sein de la même masse
salariale cadres et non-cadres les
rémunérations des cadres dirigeants !!!!!.
La CFDT demande depuis des années, la
rémunération des 30 plus hauts dirigeants
de servair, **cette année encore, elle refuse
de les Remettre.**

La leçon de morale est belle alors que nous
sommes encore au sein du groupe Air France
même si nous ne sommes plus dans les
comptes consolidés du groupe Air France et
quand on voit les augmentations **du comité
exécutif d'Air France de 17,6% en 2016 à
minima** et nous venons d'apprendre que **Le
PDG d'Air France-KLM a
gagné un demi-million d'euros**



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

3

CFDT SERVAIR SA

en 2016 le montant de la rémunération effectivement versée au PDG est de 296.667 euros !!!!!

Les salariés de servair ont le droit de connaître les rémunérations et augmentations de leurs dirigeants !



UNIFORMISATION DES REGIMES DE FRAIS DE SANTE ET DE PREVOYANCE POUR LES CADRES ET LES NON-CADRES

Commentaire CFDT :

La Direction Générale et ses « relais syndicaux amis et complaisants » ont bâtis une véritable distorsion discriminante entre les Cadres et non-Cadres sans jamais le justifier par des critères objectifs et pertinents !

La mise en place d'une Mutuelle, qui offre les mêmes garanties que les cadres. Il n'y a aucune raison **objective** qui voudrait, que les agents, qui subissent des **dégradations importantes de leur santé** soient moins bien couverts que les cadres.

Dans les futures négociations qui auraient déjà dû être engagées en vue des appels d'offres d'une nouvelle mutuelle avant la fin de l'année il sera nécessaire sans équivoque de revenir vers plusieurs options.

La direction doit faire le choix d'une **véritable politique sociale mutualiste et de prévoyance.**

CONVENTION D'ACCORD SUR LES MESURES DE DEPARTS NEGOCIES POUR LES SALARIES DE SERVAIR S.A AVEC PRISE EN COMPTE DE LA PENIBILITE DURANT LA CARRIERE PROFESSIONNELLE

Commentaire CFDT :

La CFDT demande et redemande un accord transparent et équitable qui permette à chaque salarié de SERVAIR S.A de percevoir une somme dans le cadre des départs avec **un Barème de négociations clair et lisible de tous par rapport à son ancienneté et son salaire de base**, (Dès lors que le salarié soit d'accord) en prenant en compte l'ancienneté et la pénibilité durant sa carrière contrairement à l'opacité totale que la Direction Générale et les Directions d'Etablissement entretiennent en accordant des sommes disproportionnées « *à la tête du client* ».

Les accords pénibilités sont obligatoires depuis 1er janvier 2016 et soumis à pénalité depuis le 1er janvier **2017** ; **servair a t'elle oublié !!!!!**

PRIME D'ANCIENNETE

. Intégration de la prime d'ancienneté dans le salaire de base à partir de la 15eme année

. Majoration de 1% par année à partir de la 15eme année d'ancienneté

Servair a été créée en 1973

Elle a 44 ans !!!!!!!

Commentaire CFDT :

La prime d'ancienneté intégrée dans le salaire pourra développer ce qui n'existe plus à servair c'est-à-dire une politique **d'avancement** puisque les commissions **paritaires n'existent plus** au sein des établissements de servair,



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

4

CFDT SERVAIR SA

Mettre en œuvre une politique réelle de promotion valorisant les compétences reconnues des salariés et non par le copinage et les promotions à la carte syndicale et à la prime à la signature D'accords.

INDEMNITE DE TRANSPORT

. Mise place d'indemnité kilomètre véhicule (IKV) sur une base de 0,3187€ / kilomètre parcouru) et non au kilomètre roulant SNCF comme actuellement.
. Remboursement à 100% du Pass NAVIGO Mensuel au tarif réel de la zone présentée.

Commentaire CFDT :

Se rendre au travail représente un coût pour les salariés !
-Prendre en compte la puissance des véhicules ; l'augmentation moyenne pour 2016 a été de **+ 10,12 %** pour les véhicules à essence et diesel en moyenne.
-Prendre en compte les coûts induits notamment l'usure du véhicule, sans que les salaires soient au final impactés.
Aujourd'hui dans les entreprises on négocie au prix du kilomètre roulant non pas SNCF fiscalisé et défiscalisé :
SERVAIR depuis +de 20 ans indemnise à hauteur de 0,13 € sur une base forfaitaire 22 jours travaillés.
Dans les autres entreprises de la plateforme l'indemnisation est entre :
- 0,17 € et 0,20€ du kilomètre pour ne pas parler des agents Air France au sol qui sont à 0,23 € du kilomètre.

La perte est sèche il est grand temps de revoir ce système.

Rappelons que pour certains, « la Direction Générale met à disposition des véhicules de location assortis d'une « jolie carte » permettant de faire « le plein » de façon indolore pour une « Élite » de l'entreprise !

NEGOCIATION D'UNE GRILLE DE

CLASSIFICATION /QUALIFICATION / REMUNERATION /CADRES ET NON-CADRES SERVAIR S.A

Commentaire CFDT :

La grille issue de l'accord de 2004 est depuis longtemps obsolète, inadaptée aux organisations propres aux centres et largement « dévoyée » par la Direction Générale et les Directions d'Etablissements au détriment des salariés tant sur leurs rémunérations que sur leurs conditions de travail par la mise en place d'une **polyvalence destructrice et contre-productive !**

Il est nécessaire pour la CFDT de couper les ponts sur le **fait qu'il y ait 2 grilles des salaires une pour les non-cadres et une pour les cadres** ne permettant pas par la même un ponton pour le passage de maîtrise à cadre.

NEGOCIATION D'UN ACCORD MAITRISE SE SUBSTITUANT A « L'ACCORD RELATIF A LA MAITRISE » (hors enveloppe NAO).

Commentaire CFDT :

Il n'est pas acceptable dans une entreprise comme servair d'avoir un statut relatif à la maîtrise, cet accord **vide de contenu et de sens qui ne valorise pas la Maîtrise de SERVAIR S.A** alors que **la CFDT qui avait signé l'accord cadre** qui est un bon accord avait mis comme condition: **la négociation d'un accord maîtrise ce qui avait un sens bien avant la GEPC.**

Mais bien sûr la Direction n'avait pas tenu ses engagements

NEGOCIATION D'UN ACCORD SUR L'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPEES SERVAIR S.A

Commentaire CFDT :

La position de la CFDT est très claire :
. Le handicap, quelle que soit sa nature **n'est pas un frein à l'emploi !**

La réalité dans les établissements est éloquente de cynisme, « vous avez vos



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

5

CFDT SERVAIR SA

deux bras et vos deux jambes ? Parfait !
Vous pouvez faire de la manutention et (au passage) !!!!!

C'est bon pour les statistiques ! ».

Ethique et moral, non Scandaleux

Scandaleux !

!!!!!!!!!!!!!!

Nous rappelons la position de la CFDT :

L'insertion des personnes handicapées dans le milieu ordinaire doit être seule Motivation de l'entreprise et non pas se contenter de soustraire au 6% par la sous-traitance par le biais des ESAT et se donner bonne conscience

Au quotidien c'est aussi : les reclassements des personnes ayant subies un accident ou maladie nécessitant un reclassement, leur poste n'étant plus adapté avec un maintien du salaire si celui-ci est inférieur.

NEGOCIATION D'UN ACCORD DE QUALITE DE VIE AU TRAVAIL (QVT) SUR LE 1ER SEMESTRE 2017

Commentaire CFDT :

Ce nouveau thème de société que la Direction Générale rechigne à aborder. Cette thématique touche très largement les salariés de l'entreprise bien au-delà de la distinction entre Cadres et non-Cadres.

Par son défaut de négociation sur le sujet, la Direction Générale **montre l'archaïsme de ses conceptions quant à l'articulation vie privée / vie professionnelle** où l'une supplante l'autre, peu importe les dégâts et les conséquences sur la vie privée et familiale !

La CFDT demande la Négociation d'un accord dès le premier semestre 2017

RENEGOCIATION D'UN ACCORD EGALITE PROFESSIONNELLE FEMMES / HOMMES SERVAIR S.A

- journée supplémentaire pour la journée de la FEMME

Commentaire CFDT :

Constat amer ! La représentation des femmes à certains niveaux postes dans l'entreprise traduit à nouveau une conception d'un autre temps. L'accès à des pans entiers de métiers est fermé aux femmes. **Des distorsions de rémunérations sont flagrantes.** La question de l'égalité professionnelle ne semble pas être une priorité pour les **Directions générales passées et actuelles.** Pour la CFDT qui à juste titre a dénoncé le manque de **loyauté de la direction** qui s'est octroyé l'attribution des écarts de salaires toute seule de manière unilatérale en lieu et place d'une commission Centrale paritaire mixte dédiée. La CFDT a donc été contrainte d'aller devant le tribunal de grande instance de Bobigny où nous nous sommes vus déboutés de nos demandes, **nous avons fait appel et il y aura une décision au mois de mai 2017** en découvrant d'ailleurs ce qui ne nous a pas surpris des attestations les trois syndicats adeptes de la signature et des primes à la signature pour soutenir la **direction par des attestations en disant que les négociations s'étaient bien passées personne n'est dupe et encore moins les magistrats de la cour d'appel ayant vu des attestations dans le cadre de l'expulsion des locaux syndicaux en faveur de la direction à l'époque ; La CFDT ne peut se résoudre à ce que les femmes au sein de l'entreprise soient juste un élément comptable par centre , sans leur octroyer des droits réels :**



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

6

CFDT SERVAIR SA

**-de vrais avantages permettant par des formations qualifiantes qu'elles accèdent aux postes jusqu'au plus haut niveau,
Avec des promotions internes et non pas externes.**

L'ensemble des revendications présentées par la CFDT sont justes.

Contrairement à ce que certains peuvent relayer, c'est bien la NEGOCIATION D'ACCORDS COLLECTIFS qui conduit notre action sans considération catégorielle ou de « sauvegarde d'intérêts particuliers ».

La NEGOCIATION EN TOUTE TRANSPARENCE ET TOUTE LOYAUTE pour toutes et tous !

La CFDT : des CHOIX DES ACTES

Plus d'info sur :  **www.cfdt servair.fr**